

# TAXI COLLECTIF



Ville de  
Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire



VALLÉE DU RICHELIEU

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE TAXI COLLECTIF

### INSCRIPTION OU MODIFICATION

Première inscription au service

T-61 Parc Les Salines

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

T-62 Parc industriel Olivier-Chalifoux

Si vous avez une carte OPUS, veuillez indiquer ici le numéro qui apparaît sur la carte :

02 - \_\_\_\_\_

### COORDONNÉES (lettres moulées)

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

(AAAA / MM / JJ)

Courriel : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des règles d'utilisation du taxi collectif et je m'engage à les respecter.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

(ou titulaire de l'autorité parentale si moins de 14 ans)

(AAAA / MM / JJ)

### SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION DU CIT de la Vallée du Richelieu

N° de la carte OPUS : 02 - \_\_\_\_\_

Ordinaire

Réduit

N° de membre : \_\_\_\_\_

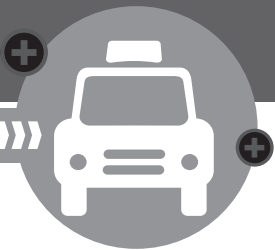
Date : \_\_\_\_\_

Date d'émission : \_\_\_\_\_

(AAAA / MM / JJ)

Vérifié par : \_\_\_\_\_

# TAXI COLLECTIF



## INFORMATIONS ET RÈGLES D'UTILISATION

Toute personne désirant utiliser le service de taxi collectif de la Ville de Saint-Hyacinthe doit s'inscrire en remplissant le présent formulaire.

Tout enfant âgé de 5 ans ou moins peut voyager gratuitement lorsqu'il accompagne un adulte détenteur d'un titre de transport valide et que sa présence a été spécifiée au moment de la réservation.

Le taxi collectif s'apparente à un service traditionnel de transport en commun, mais quelques distinctions s'appliquent. Le client doit absolument réserver un déplacement pour obtenir un taxi collectif à l'arrêt qu'il aura identifié et qui est généralement le plus près de son lieu de départ. Le taxi s'y présentera à l'heure convenue selon l'horaire offert.

Pendant la course, le taxi collectif peut faire monter à son bord d'autres clients ayant réservé un déplacement sur le même trajet. Il ne prend à son bord que les clients ayant réservé leur déplacement. Il est donc inutile d'attendre à un arrêt sans avoir de réservation.

Notez que les règles concernant le comportement des clients à bord d'un autobus s'appliquent au service de taxi collectif.

### ÉTAPE 1. INSCRIPTION AU SERVICE

Pour utiliser le service de taxi collectif, le client doit préalablement s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible au [www.ville.st-hyacinthe.qc.ca](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca), dans la section Transport en commun, et en le transmettant à l'hôtel de ville, dûment complété et signé. Il est également possible de s'inscrire en se rendant directement à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

### ÉTAPE 2. RÉSERVATION OBLIGATOIRE D'UN DÉPLACEMENT

Le client doit ensuite réserver son déplacement auprès du service de la répartition du Centre de services du CITVR la veille, avant midi (12 h). S'il s'agit de déplacements réguliers (jour et heure fixes), le client peut réserver plusieurs déplacements à l'avance.

À chaque réservation, le client doit indiquer :

- son nom;
- son numéro de membre;
- la date et l'heure de son déplacement en fonction de l'horaire offert.

### ÉTAPE 3. MODES DE PAIEMENT

#### A) Paiement à bord du taxi collectif

Le client doit, en tout temps, avoir en main un titre de transport valide ou payer son passage en monnaie exacte au conducteur.

#### B) Achat d'un titre de transport aux points de vente (*Tabagie Mondor, Galeries St-Hyacinthe, Coopérative étudiante du Cégep de Saint-Hyacinthe*)

- Comptant
- Carte débit
- Carte de crédit

Aucun remboursement n'est effectué.

### ANNULATION OU MODIFICATION D'UN DÉPLACEMENT

Si le client oublie de se présenter à l'arrêt à l'heure convenue pour son déplacement ou d'annuler une réservation auprès du Centre de services du CITVR une (1) heure avant le déplacement prévu, il sera tenu de payer une pénalité de 5 \$. Ce montant sera exigé lors du prochain déplacement et sera payable en argent comptant au conducteur. Après trois (3) récidives, le client se verra refuser le service.

### INFORMATION

Ville de Saint-Hyacinthe  
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Téléphone : 450 778.8300  
[ville.st-hyacinthe.qc.ca](http://ville.st-hyacinthe.qc.ca)

#### Heures d'ouverture Hôtel de ville

Lundi au jeudi 8 h 30 à 17 h  
Vendredi 8 h 30 à 13 h

### RÉSERVATION D'UN DÉPLACEMENT

Centre de services du CIT de la Vallée du Richelieu  
Téléphone : 1 866 916.6174, poste 2200  
[info@citvr.ca](mailto:info@citvr.ca)

#### Heures d'ouverture CITVR

Lundi au jeudi 7 h 30 à 20 h  
Vendredi 7 h 30 à 15 h 30